Communication

12 septembre 2022

POUR LES ASSEMBLÉES LOCALES

- 1. **Port du masque lors des activités théocratiques :** À partir du 1^{er} octobre 2022, le port du masque ne sera plus vivement encouragé lors des réunions de l'assemblée. À moins que les autorités publiques ne l'exigent, porter ou non un masque pour protéger sa santé lorsqu'on participe aux activités théocratiques, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, sera une décision personnelle. Ce changement concerne également les écoles théocratiques, les assemblées de circonscription et les assemblées régionales qui reprendront en présentiel en 2023.
- 2. Chers frères et sœurs, nous vous sommes vraiment reconnaissants pour les précautions particulières que vous avez prises au cours des deux dernières années en portant un masque. Cependant, alors que nous entrons dans une nouvelle phase de la pandémie, nous observons que le nombre de personnes gravement malades et hospitalisées à cause de la Covid-19 a fortement diminué dans de nombreux endroits. Il est maintenant plus facile d'avoir accès à des vaccins et à des traitements médicaux qui permettent de réduire le risque de contracter une forme grave de la maladie et d'en mourir. C'est pourquoi nous jugeons approprié de revoir notre position sur le port du masque. Chacun est responsable de décider comment protéger au mieux sa santé selon sa situation personnelle (Gal. 6:5). Bien entendu, nous voulons tous nous montrer équilibrés et raisonnables, et faire preuve d'amour. Nous ne mettrons donc pas les autres inutilement en danger en assistant aux réunions en présentiel alors que nous sommes testés positifs à la Covid-19, que nous avons des symptômes du rhume ou de la grippe, ou que nous avons récemment été en contact avec une personne testée positive à la Covid-19.
- 3. Certains ont peut-être un avis tranché au sujet du port du masque. Cependant, nous nous respectons mutuellement. Nous le montrons en ne forçant personne à adopter notre point de vue personnel. Nous veillons aussi à ne pas juger les choix des autres sur des questions personnelles. Par exemple, lorsque nous faisons des courses, nous savons qu'il ne serait pas raisonnable de demander aux employés du magasin ou aux autres clients de s'adapter à nos préférences personnelles concernant le port du masque. Nous voulons d'autant plus montrer de la considération pour nos frères et sœurs en nous retenant de leur imposer notre opinion à ce sujet (Rom. 14:10 ; **lire Romains 12:10**).
- 4. Nous félicitons chaleureusement chacun d'entre vous pour ce qu'il fait afin de favoriser l'unité et la paix dans l'assemblée. Paul a écrit : « Je vous encourage, frères, au nom de notre Seigneur Jésus Christ, à être tous unis dans ce que vous dites et à ne pas avoir de divisions parmi vous, mais à être parfaitement unis dans la même pensée et dans la même opinion » (1 Cor. 1:10). En nous « efforçant réellement de maintenir l'unité de l'esprit dans le lien de la paix », nous éviterons les conflits qui pourraient nous diviser (Éph. 4:1-3).